

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE du 28 JUN 2016**

Le 28 juin 2016, à 16 heures,

Les actionnaires de la société anonyme Freelance.com se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire au siège social, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration par avis publié au BALO et par courrier simple aux actionnaires inscrits au nominatif.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance. Il en ressort que les actionnaires présents ou représentés totalisent 8.932.260 actions et 9.845.014 voix.

Monsieur Yassir KHALID préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

La société GROUPE CBV INGENIERIE représentée par Monsieur Sylvestre BLAVET et Monsieur Mohamed BENBOUBKER, actionnaires présents à l'assemblée et acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Marjolaine AGGERY, présente et acceptant, est appelée comme secrétaire.

Madame Brigitte NEHLIG et la société CAD représentée par Monsieur André DAMIENS, Commissaires aux comptes, régulièrement convoquées, sont présentes.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires, présents et représentés, possèdent plus du quart et plus du tiers des actions ayant droit de vote. L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire est en conséquence déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la Société
- l'avis de convocation
- la feuille de présence, les votes par correspondance et les pouvoirs des actionnaires représentés
- la liste des actionnaires
- l'ordre du jour de l'Assemblée
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée
- les rapports du Conseil d'Administration
- les rapports des Commissaires aux comptes
- et les autres documents qui, bien que tenus à la disposition des actionnaires dans les mêmes délais, ont été expédiés à ceux d'entre eux en ayant fait la demande depuis la convocation de l'Assemblée

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Lecture du Rapport de gestion du conseil d'administration sur la marche de la société et du groupe et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des rapports des Commissaires aux comptes sur les



- comptes sociaux et consolidés ; approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice ;
  3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
  4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
  5. Attribution de jetons de présence au titre de l'exercice 2016 ;
  6. Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
  7. Révocation du mandat d'un Administrateur ;
  8. Pouvoirs pour les formalités légales.

**Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

9. Décision sur la poursuite de l'activité de la société ;
10. Constatation de la reconstitution des capitaux propres.

Le Président expose les grandes lignes de l'activité de l'exercice écoulé. Le Directeur Général prend la parole et présente les perspectives de l'exercice en cours. Un débat s'instaure entre les participants, puis les commissaires aux comptes procèdent à la lecture de leurs rapports.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015, et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de cet exercice tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte nette de 2 682 947 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 9.845.014 voix pour et aucune voix contre.*

*Elle est donc adoptée.*

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau.

L'assemblée Générale prend acte de ce qu'au cours des 3 derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 9.845.014 voix pour et aucune voix contre.*

*Elle est donc adoptée.*

**TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve ces comptes consolidés tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte nette consolidée, part du groupe, de 2 681 299 Euros.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 9.845.014 voix pour et aucune voix contre.*

*Elle est donc adoptée.*

*GH*

*X*

*X*

*M*

#### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies durant l'exercice 2015.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 9.845.014 voix pour et aucune voix contre.*

*Elle est donc adoptée.*

#### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme globale de 40.000 Euros au titre de jetons de présence pour l'exercice 2016.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli aucune voix pour, 7.564.597 voix contre et 2.280.417 abstentions.*

*Elle est donc rejetée.*

#### **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2021, le mandat d'Administrateur de M. Claude Tempe.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 9.845.014 voix pour et aucune voix contre.*

*Elle est donc adoptée.*

#### **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et notamment des motifs exposés dans ce dernier portant sur la proposition de révocation de M. André Martinie et après avoir constaté que ce dernier a été mis en mesure de présenter ses observations à l'Assemblée, décide la révocation de M. André Martinie de ses fonctions d'administrateur de la Société, qui sera effective à compter de la présente assemblée.

*Le Président indique que la Société a reçu une lettre d'André Martinie lui faisant part de sa démission de son mandat d'administrateur, effective ce jour à 12 heures. Cette résolution est donc devenue sans objet et n'est pas soumise au vote de l'Assemblée.*

#### **HUITIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 9.845.014 voix pour et aucune voix contre.*

*Elle est donc adoptée.*

SM

X

U

MA

**NEUVIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société et donc de la poursuite de l'activité.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 9.845.014 voix pour et aucune voix contre.*

*Elle est donc adoptée.*

**DIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, suite à l'augmentation de capital du 11 avril 2016 de 4.109.994 euros, prime d'émission incluse, constate conformément à l'article L.225-248 du code de commerce, la reconstitution des capitaux propres de la société.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 9.845.014 voix pour et aucune voix contre.*

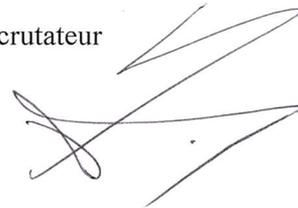
*Elle est donc adoptée.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

Le Président



Scrutateur



Le Secrétaire



Scrutateur

